

**DELIBERATION N°2021-70 /CCOG-DGS**  
**relative à la charte d'engagement VIH et Hépatites portée par l'ACCD'OM pour promouvoir la  
Prévention et le dépistage des populations d'Outre-Mer**

L'An Deux Mille vingt et un le mercredi douze mai, à dix heures vingt-trois, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni, à la salle du Réfectoire de la mairie d' Apatou, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

**Conseillers en exercice = 44**

Présents	25
Absents	19
Procurations	05
Votants	30

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 6 mai 2021.

**Publiée le : 20/05/2021**

**PRÉSENTS :**

Mme AFOEDINI Linda – M. AGOUSSA Migill - M. ANELLI Serge - M. APAYACA Valentin - M. BENTH Albéric - M. BOISROND Ferdinand – Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Sophie - M. DEIE Jules - M. DOLLOUE Winston - M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte – IREMEPO Grégory - Mme KWASIBA Emeline – M. PAPAYO Mickle – Mme PINAS Roliane - M. RICHENEL Auguste - M. RIQUIER Claude – Mme SEIKA Audrila Georgie – M. SELLIER Bernard – M. SIDA André - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - M. SOEWA Marciano - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. TOPO Lama -

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme ADELAAR Esseline a donné procuration à M. KWASIBA Emeline,  
M. ALPHONSE François a donné procuration à Mme BOURGUIGNON Arlène,  
M. APAGI Jocelyne a donné procuration à M. AGOUSSA Migill,  
M. THOMAS Franck a donné procuration à M. SOEWA Marciano,  
M YA Tchoua a donné procuration à M. RIQUIER Claude

**ABSENTS EXCUSES :**

M. ADAM Lénéick - Mme ADELAAR Esseline – M. ALPHONSE François - Mme APAGI Jocelyne – Mme ASSABAL Apouman Liliane - Mme BARTEBIN Barbara - Mme CHARLES Marie-Hélène - Mme LO-A-TJON Josette - M. THOMAS Franck - M. YA Tchoua

**ABSENTS :**

- Mme AGEILAS Sylviana - Mme BALLA Simone - Mme CHEN Célia - M. CHAUMET Chris - M. EDWIN Moïse - M. GABY Claude - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul - Mme VOORTHUIZEN Sharon.

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur SOEWA Marciano, 2<sup>ème</sup> vice-président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.



*Ouest Guyane*

un territoire, des projets, un avenir

Envoyé en préfecture le 20/05/2021

Reçu en préfecture le 20/05/2021

Affiché le



ID : 973-249730037-20210512-DELIB202170-DE

## **DELIBERATION N°2021-70 /CCOG-DGS**

### **relative à la charte d'engagement VIH et Hépatites portée par l'ACCD'OM pour promouvoir la Prévention et le dépistage des populations d'Outre-Mer**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;
- Vu** la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- Vu** la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu** les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais en vigueur ;

#### **Considérant**

Que les élus locaux sont en premières ligne pour agir ;

Que l'action doit se faire dans une démarche de partenariat et de solidarité ;

Que les Outre-mer sont marqués par de fortes disparités ;

Que l'article L.1434 du code de la santé publique offre aux ARS la possibilité de conclure des contrats locaux de santé (CLS) avec les collectivités territoriales et leurs groupements portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social ;

La nécessité d'un engagement plus important dans le domaine de la santé au niveau local et la mobilisation d'un réseau plus large de partenaires ;

Que l'IAPAC (International association of providers of Aids care) met en cohérence et soutien les projets de territoire tout en permettant les coopérations internationales de proximité ;

La nécessité d'un portage politique fort, d'une coordination solide, d'une approche partenariale et intersectorielle, de la participation des habitants, de la prise en compte des déterminants sociaux environnementaux.

La Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais s'engage à soutenir toutes actions destinées à agir sur l'offre de soins permettant un déploiement approprié des dispositifs de de prévention, de dépistage et de prise en charge ;

#### **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :**

**S'engage** à soutenir toutes actions destinées à agir sur l'offre de soins permettant un déploiement approprié des dispositifs de de prévention, de dépistage et de prise en charge ;

**Autorise** la Présidente ou son représentant signer tout document s'y rapportant.

VOTE => Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

  
**LA PRÉSIDENTE**  
  
**Sophie CHARLES**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.*